

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
23 mars 2022

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 MARS 2022

PRESENTS :

PRESIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Gérard GREFFE, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Hubert POULLOT.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération de Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Céline DANCER, Sylvain JACOB, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Michel CADOUX, Gilles CARRE, Christophe LUCAND, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

POUVOIRS :

- Jean-Claude BROUSSE a donné pouvoir à Jean MAREY
- Michel CADOUX a donné pouvoir à Hubert POULLOT
- Gilles CARRE a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Philippe RUPIN a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

C/22/09 – MODIFICATION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION DU SCOT - LOT N°1

Le 14 septembre 2017, par la délibération C 17 08, le Comité Syndical a décidé la mise en révision du SCOT des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

Le marché a été lancé par une procédure d'appel d'offres ouvert le 07 novembre 2018 et était composé de 3 lots.

Lot n°1 : Révision du SCOT

- Élaboration des différents documents composant le dossier de SCOT
- Animation de la démarche en appui de la maîtrise d'ouvrage
- Production de tous les supports nécessaires (réunions de travail, réunions publiques, réunions PPA, contenu des supports de communication,...)

Lot n°2 : Communication

- Définition d'une nouvelle identité graphique , déclinaison sous différents supports
- Mise en forme des supports de concertation avec le public et de certains supports à destination des élus

Lot n°3 : Assistance et accompagnement juridique

- Validation sur le fonds et la forme des différentes pièces du dossier de SCOT et rédaction des différents actes de la procédure
- Analyse des avis PPA sur le dossier arrêté
- Mission de conseil et d'assistance générale tout au long de la procédure

Montant initial du marché	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot n°1 – Révision du SCOT	180 675€	20%	216 810 €
Lot n°2 - Communication	19 800€	20%	23 760€
Lot n°3 - Assistance et accompagnement juridique	17 000€	20%	20 400€
TOTAL MARCHE	217 457€	20%	260 970€

La Commission d'Appel d'Offres et le Comité syndical du 16 janvier 2019 ont attribués les lots. Le marché pour le lot n°1 a été signé le 07 février 2019.

Au cours de la procédure de révision ont eu lieu les élections municipales et communautaires entraînant le renouvellement des instances du Syndicat Mixte le 23 septembre 2020. Afin de permettre la prise en main de la révision par les nouveaux élus, il était nécessaire de prévoir des réunions supplémentaires non prévues au marché.

Vu l'article L2194-1 du code de la Commande Publique qui dispose que :

Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque, notamment :

- 1° Les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux ;
- 2° Des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires ;
- 3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;
- 4° Un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;
- 5° Les modifications ne sont pas substantielles ;
- 6° Les modifications sont de faible montant.

Ainsi, le marché pour le lot 1 nécessite d'être modifié en conséquence et de la manière suivante :

- Ajout d'un poste n°4 « Réunions supplémentaires » au DPGF du lot 1 pour un montant total de 4 000 € HT soit 4 800€ TTC pour le prestataire URBICAND.

Considérant que des modifications au marché initial répondent aux critères énoncés ci-dessus puisqu'elles s'avèrent nécessaires,

Vu le Procès Verbal de la Commission d'Appel d'Offre du 30 mars 2022, qui valide la proposition de modification n°1 du marché de la révision du SCOT,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les modifications à apporter au marché en objet, de la façon suivante :

Titulaire du lot n°1 : URBICAND

Montant du marché initial : 217 457 € HT et 260 970 € TTC

Prestations supplémentaires HT (désignation et montant) : Ajout d'un poste n° 4 « Réunions supplémentaires » au DPGF du lot 1, prestataire URBICAND : 4 000 € HT et 4 800 € TTC.

Nouveau montant du marché HT : 221 457 € HT et 265 770€ TTC

Nouveau montant du marché	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot n°1 – Révision du SCOT	184 675€	20%	221 610€
Lot n°2 - Communication	19 800€	20%	23 760€
Lot n°3 - Assistance et accompagnement juridique	17 000€	20%	20 400€
TOTAL MARCHÉ	221 457€	20%	265 770€

Détail de la modification du lot n°1	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Montant initial du lot n°1	180 675€	36 135€	216 810€
Montant de la modification n°1	4 000€	800€	4 800€
Nouveau montant du lot n°1	184 675€	36 935€	221 610€

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette modification n°1.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat



